



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le huit décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le premier décembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme Odile LE CANN, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Roger CARNOT, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF
Mme Annie BARRAULT, excusée a donné pouvoir à M. René PRAT
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL08.12.2023-061 : Renouvellement d'un Conseil Municipal des jeunes (CMJ)

Le renouvellement du Conseil Municipal des Jeunes approche : les jeunes élus actuels termineront leur mandat fin janvier 2024 et laisseront la place **à une nouvelle équipe et à de nouvelles idées**, pour une durée de 2 ans.

Ouvert à tous les enfants et adolescents **scolarisés en CM1, en CM2 et en 6ème et domiciliés à Bannalec**, ce dispositif « **d'apprentissage de la citoyenneté** » permettra aux jeunes qui le souhaitent de **faire entendre leur voix** en proposant leurs idées pour la commune et en réalisant des projets.

Le calendrier :

- Janvier 2024 :
 - Semaine 2 : Distribution de flyers dans l'ensemble des classes de CM1, CM2 et 6^{ème} et communication via réseaux sociaux et site de la Commune
 - Semaine 4 et 5 : temps d'échange dans chaque établissements scolaires et permanence en Mairie
- Février 2024 :
 - Samedi 3 février : date limite de dépôt de candidature
 - Vendredi 22 et samedi 23 février : Elections des conseillers municipaux jeunes
- Mars 2024 :
 - Samedi 16 mars : Installation du CMJ

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte le calendrier pour le renouvellement d'un Conseil Municipal Jeunes.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Bannalec, Finistère. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BANNALEC' and 'FINISTÈRE' around a central emblem. A black ink signature is written over the stamp.

Christophe LE ROUX